

selon les circonstances et les perspectives, les aspirations et l'imagination des Canadiens et leur empressément à participer comme il se doit à ces grandes entreprises.

Lors d'une récente conférence internationale sur la science et l'économie, M. Alexander King, directeur des affaires économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a une longue expérience du rôle de la science dans les affaires publiques, a fait la déclaration suivante:

En ce qui regarde le rôle d'un gouvernement dans le domaine de la science, je dirai que l'État a, en général, pour fonction principale d'assurer que les spécialistes requis sont disponibles, que la recherche fondamentale jouit d'un appui suffisant et que la recherche pratique est poussée pour que tout concoure à l'avancement technologique de la nation.

Cette nécessité d'établir et de maintenir un haut degré de culture scientifique est, à mon avis, une des principales tâches du gouvernement; elle s'impose si l'on veut une vie culturelle riche et dynamique et si l'on entend mettre à profit les trésors universels de connaissances dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture, de la santé, et le reste, pour le plus grand bien de la société. Pour y arriver, le gouvernement doit comprendre et améliorer judicieusement le régime d'instruction, adopter des lois et une politique fiscale éclairées, fonder des institutions dynamiques et capables d'auto-critiques de manière que l'esprit de renouvellement se répande dans le pays tout entier. La compréhension et l'action intelligente de l'industrie sont tout aussi importantes.

En somme, selon M. King, les progrès qu'un pays peut réaliser tiennent, au fond, à l'ensemble de ses connaissances et à l'étendue de sa compréhension. C'est un principe moderne que nous acceptons tous, j'en suis sûr.

Le fait que nous sommes aux premiers stades d'une période d'expansion rapide dont les deux tiers restent à réaliser fournit au Canada une occasion et lui impose une obligation. D'abord, l'occasion d'établir un mode d'action reflétant vraiment l'esprit canadien et qui, à la longue, se révélera dans le meilleur intérêt de la population; ensuite, l'obligation d'examiner dès maintenant nos ressources, nos besoins, nos perspectives et d'assurer autant que possible que les mesures prises s'inspirent des principes découlant de ce mode d'action. La tâche n'est pas facile et, pour la mener à bonne fin, il faudra compter sur les efforts, la compréhension et l'avis réfléchi de nombreuses personnes qui exercent leur activité au sein d'une profession libérale, d'un gouvernement ou d'une université, enfin, de la population en général. Le Conseil des sciences du Canada servira de centre d'information et de consultation, fera effectuer des études poussées et, en se fondant sur ces dernières, établira de nombreuses sources de renseignements et éla-

borera une quantité de concepts qui se révéleront utiles au pays pour la mise sur pied de politiques et de projets pour l'avenir.

Le Conseil se composera de membres nommés à titre personnel et non pas en tant que représentants, d'office ou autrement, d'un organisme ou d'un groupe. Ces membres seront choisis parmi les services de l'État, dans l'industrie et au sein des universités; ils seront versés dans quelque domaine des sciences pures ou appliquées et comprendront le rapport qui existe entre la science et les besoins nationaux.

A bien des égards, le travail du Conseil des sciences sera analogue à celui du Conseil économique. L'une des fonctions de ce dernier est d'établir les domaines de notre économie dont l'expansion dépend surtout des sciences et de la technologie et d'indiquer lequel de ces domaines importe le plus du point de vue économique. Le Conseil économique peut être aussi appelé à déterminer d'une façon générale la mesure dans laquelle nos ressources financières, matérielles et humaines doivent être raisonnablement consacrées, sur le plan national, aux travaux de recherches et d'expansion. En fait, n'a-t-il pas déjà signalé l'importance d'accroître sensiblement l'aide à l'enseignement scientifique?

Le Conseil des sciences aura, lui aussi, pour fonctions d'évaluer de façon générale, les domaines de la science et de la technologie qui peuvent contribuer le plus à la réalisation de ces objectifs économiques et sociaux, d'indiquer la meilleure façon d'en organiser et d'en favoriser le développement et de déterminer où et par qui les ressources mentionnées peuvent être le plus efficacement mises à profit.

Ces dernières années, le Conseil national de recherches s'est préoccupé entièrement de l'aide aux universités, de programmes d'assistance aux laboratoires et à l'industrie, et n'a guère conseillé le gouvernement sur l'activité des autres ministères et organismes. Évidemment, le gouvernement n'a pas manqué de conseils. Chaque ministère ou organisme dispense des conseils sur son programme mais, chose bien naturelle, il s'intéresse avant tout à ses propres efforts. J'ai discuté de ce problème avec mes collègues du cabinet, avec des membres actuels et anciens du Conseil national de recherches et, plus récemment, avec les ministres chargés des sciences dans d'autres pays. La création du Conseil des sciences du Canada, comme corps consultatif indépendant n'ayant aucun travail pratique à faire, semble être la solution la plus efficace.

La réaction favorable des organisations scientifiques professionnelles du Canada a bien encouragé le gouvernement dans sa